

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 28 MARS 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

Formation Continue :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
 - Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
 - Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
 - Crédibilité et confiance renforcées
- Ces formations se dérouleront de la manière suivante :
- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
 - Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
 - Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 11 mars 2017, 22 avril 2017, 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)**
 - Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

À l'attention des arbitres du District :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

A l'attention des Arbitres de LIGUE du District :

Nous vous rappelons que les Arbitres de LIGUE du DISTRICT ; Ont l'obligation suivant le Règlement intérieur de la CDA de faire deux observations sur la saison 2016/2017.

Prendre directement contact avec Mr KODJADJANIAN Jean Marie

F.M.I

Aucun Arbitre n'a le pouvoir de décisions concernant la non utilisation de la FMI. Seul, Mr MALLET Marc Port : 06.52. 97 .94. 37 est habilité à prendre une telle décision, sanction sera prise si cela n'est pas respecté.

Suite à la non validation de feuille de match informatisée, **un rappel important**, nous demandons à tous les Arbitres de mettre un : **Mots de passe de la rencontre qui doit être court, en minuscules (pas de majuscules), pas de chiffres, ni signes (= !?....)** Il peut être conservé pour tous les matches que vous arbitrez, pas besoin de le changer à chaque match.

Remplissage feuilles de match (papier) – « Officiel » ou « Bénévole » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés.

En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » est disponible au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier. De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

Fiche navette Commission DISCIPLINE : pris note, transmis pour suite à donner.

LRAF : Pris note.

COURRIERS CLUBS :

CLAIX FOOT: Pris note, remerciements.

ES MANIVAL : Demande arbitres, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable désignations concerné.

USVO : Pris note.

NOTRE DAME DE MESSAGE / SUSVILLE : Lu et noté, transmis pour suite à donner et convocation Arbitre.

US SASSENAGE : Merci pour le prêt de vos installations.

US FLACHERIE: Demande Arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable désignations concerné.

AS DOMARIN: Demande Arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable désignations concerné.

ES MANIVAL : Rapport, pris note, transmis pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

Mr BEN HADJ SALEM Mohamed : Lu et noté, transmis au responsable désignations concerné.

Mr TRAORE Mamadou : Pris en compte document reçu.

Mr SULEK Ali Rifat : Lu et noté.

Mr EL BOUAYADI Fadhil : En attente de dossier.

Mme LE BLANC Camille : Changement coordonnées et adresse.

Mr BRIOUA Mourad : Lu et noté.

Mr HAGLI Georges : Lu et noté.

Mr STRAPPAZON Grégory : Rapport, lu et noté.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.